

Les actions du chemin de fer canadien du Pacifique s'accroissent tout à coup en valeur au point d'atteindre quatre-vingt-dix de cinquante qu'elles étaient auparavant, soit une augmentation de 40 pour 100. Les achats se firent principalement à Montréal. Ainsi donc, à tout événement, il est nécessaire de faire remise en Angleterre d'un montant égal à celui des achats opérés à Montréal. C'est-à-dire, supposons que des gens ici, à Montréal ou ailleurs, aient acheté des actions du chemin de fer canadien du Pacifique sur le dépôt d'une marge de 5 ou 10 pour 100 en prévision d'une hausse ou d'une baisse, disons à 50, il leur a fallu couvrir la valeur des actions à 50, lorsque la demande pour le transfert des actions fut faite. Le bénéfice entre 50 et 90 reste entre les mains de l'acheteur, mais les 50 pour 100 doivent être expédiés en Angleterre afin de faire face aux obligations encourues par l'achat de ces actions aux actionnaires hollandais, anglais ou américains ou autres qui ont consenti à se départir de ces actions moyennant ces prix.

Honorables Messieurs, lorsque vous considérez que trente millions de piastres sont sorties du pays et que l'échange a absorbé ces trente millions, cet échange ayant été alimenté par des sources telles que celles produites par la remise des dividendes du chemin de fer canadien du Pacifique, la liquidation des dettes encourues par le Gouvernement et par nos corporations, et en ajoutant à cela les conditions d'achat des actions du Pacifique canadien par les spéculateurs, alors je puis me rendre compte comment il se fait que trente millions de piastres produites par les exportations du Canada soient tombées dans le gousset de gens autres que ceux qui auraient dû les avoir. Il s'en suit donc que ce sont ceux qui ont acheté ces actions qui ont recueilli le bénéfice résultant des exportations et empêché les profits.

Il leur a fallu naturellement rembourser l'argent appliqué à l'achat primitif des actions, mais le bénéfice qu'ils ont fait, grâce à la différence entre le prix qu'ils ont payé et celui atteint par la hausse, leur est resté en main, et les produits nationaux ont été absorbés par l'achat en Angleterre, du change nécessaire pour couvrir ces bénéfices. C'est ce que j'appelle le transfert des profits du travail qui ont produit ces articles d'exportation dans le gousset des spéculateurs qui ne contri-

buent en aucune façon à cette production.

Dès que les cultivateurs, dont les exportations, l'année dernière, se sont élevées à soixante millions, commenceront à s'apercevoir de ce qui se passe, je dis au chef de l'opposition qu'ils feront un tel branle-bas pour amener un changement dans cet état de choses, qu'ils voudront dans tous les cas voir leur politique commerciale orientée de manière que les exportations anglaises viennent au Canada aux mêmes conditions que nos exportations vont en Angleterre, de sorte que les cargaisons de retour seront distribuées parmi les populations au lieu de s'engloutir dans la bourse des spéculateurs.

Maintenant, prenez le revenu du chemin de fer canadien du Pacifique pour l'année dernière: il s'élève à au delà de vingt-quatre millions de piastres, et, déduction faite des dépenses, cela laisse un bénéfice ou profit de dix millions de piastres. Or, ce revenu n'est frappé d'aucun impôt. Il égale celui de quinze mille cultivateurs ayant tous à payer des impôts, tandis que ce grand revenu n'est pas imposé.

La chaussée et le matériel roulant ne sont pas taxés; les terres jouissent de l'exemption des taxes, et il en est de même des rails. Le revenu net que produisent ces recettes n'est pas imposé. La remise de ce revenu absorbe les exportations produites par le travail qui est lourdement imposé. Supprimez les droits protecteurs, et le travail se trouvera allégé d'une partie du fardeau en proportion de ses facultés de production pour l'exportation.

Libre à n'importe qui de réfuter mon argumentation, et j'aimerais à entendre une explication plus formelle de cette situation.

Prenez un article en particulier, le fer par exemple que nous importons de la Grande-Bretagne. Nous avons imposé un droit et accordé une subvention dans le but d'acroître la fabrication du fer au Canada, et quel a été le résultat de la subvention? Elle a eu pour conséquence de nous faire atteindre au Canada la grande production de fer se chiffrant par 36,000 tonnes. Voici les relevés relatifs à la métallurgie.

L'honorable M. McCALLUM: C'est un commencement.

L'honorable M. BOULTON: C'est un commencement, comme vous le dites,